

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 19 décembre 2023

**N° VA\_DEL2023\_183**

**Objet : Vente au profit d'un particulier de l'ancien centre de distribution de télécommunication avenue du Lieutenant Colpin**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Alexis VLANIDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, André LAURENT, Dominique GUERIN étant absents.

Par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a

- Constaté la désaffectation du domaine public du centre de distribution de télécommunication sis avenue du Lieutenant Colpin
- Décidé son déclassement du domaine public communal.

La désaffectation et le déclassement ayant été autorisés antérieurement, il est à présent proposé de procéder à la cession de l'immeuble.

La Ville est propriétaire d'un ancien centre de distribution de télécommunication avenue du lieutenant Colpin (CD HEL 340) situé sur la parcelle cadastrée section LY n° 426.

M.Mme Lecerf, dont la maison est située au 22 avenue du Lieutenant Colpin contiguë à cet ancien centre de distribution de télécommunication, souhaitent l'acquérir afin d'y aménager un garage.

Le prix de vente a été fixé après consultation du Service Immobilier de l'État à 40 000 euros.

Il a été convenu entre les parties que M. et Mme Lecerf prennent en charge les frais de géomètre et les frais notariés.

Par ailleurs, et conformément au découpage convenu entre les parties, il sera nécessaire de créer une servitude de passage et une servitude tréfoncière sur la

parcelle qui fait l'objet de la présente vente afin de laisser l'accès aux armoires SFR dont le terrain d'assiette reste propriété de la ville.

**Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier du mardi 28 novembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :**

- **d'accepter la vente à M. et Mme Lecerf de l'ancien centre de distribution de télécommunication aux prix et conditions indiqués ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera rédigé en la forme notariée étant précisé que tous les frais inhérents à cette vente seront pris en charge par les acquéreurs ;**
- **d'accepter l'établissement d'une servitude de passage et d'une servitude tréfoncière permettant l'accès aux armoires SFR sur la parcelle faisant objet de la vente (fonds servant) au profit des armoires SFR (fonds dominant, propriété de la ville);**
- **de décider que le transfert de propriété interviendra le jour de la signature de l'acte de vente ;**
- **d'imputer la recette résultant de cette vente au budget.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 22 décembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231219-199841-DE-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 21 décembre 2023

Département :  
NORD

Commune :  
VILLENEUVE D ASCQ

Section : LY  
Feuille : 000 LY 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 18/10/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF NORD PTGC LILLE  
CENTRE FINANCES PUBLIQUES 22  
RUE LAVOISIER 59466  
59466 LOMME CEDEX  
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*Armoires SFR*

*Poteau électrique +  
armoire électrique*



*parcelle qui fait  
l'objet d'une désaffectation/déclassement  
et qui va être vendue au souverain*



1709280

1709300